**Marché de service**

**N°251000219**

**Pouvoir adjudicateur**

**IFREMER**

**Objet du Marché :**

**Accord-cadre pour des prestations de mesure de l’imposex des populations de gastéropodes Nucella lapillus et Ocenebra erinacea**

Marché à procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique

**Ordonnateur : Le Président de l’IFREMER**

**SOMMAIRE**

[1. Article 1 – Contractant(s) 3](#_Toc157603135)

[2. ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE 6](#_Toc157603136)

[3. ARTICLE 3 –DUREE DE VALIDITE DU MARCHE 7](#_Toc157603137)

[4. ARTICLE 4 - PAIEMENTS 7](#_Toc157603138)

[5. ARTICLE 5 - SOUS-TRAITANCE 7](#_Toc157603139)

[6. ARTICLE 6 - AVANCE 9](#_Toc157603140)

1. **Contractant(s)**

**CONTRACTANT UNIQUE**

JE, contractant unique soussigné

Nom, Prénom :

Qualité :

Société :

Forme juridique :

Siège social (adresse complète)

Immatriculé à l’INSEE :

numéro SIREN :

numéro SIRET :

code d’activité économique principale (APE) :

Immatriculé au registre du commerce du Greffe du Tribunal de (lieu)

sous le n°

Immatriculé au répertoire des métiers de la Chambre des Métiers de (lieu)

sous le n°

**CO-CONTRACTANTS (en cas de groupement)**

**Il appartient aux candidats de compléter cette clause en cochant la solution choisie.**

En cas de groupement, indiquer la forme du groupement :

Groupement solidaire

Groupement conjoint

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement conjoint est solidaire.

**1er contractant**

Nom, Prénom :

Qualité :

Société :

Forme juridique :

Siège social (adresse complète)

Immatriculé à l’INSEE :

numéro SIREN :

numéro SIRET :

code d’activité économique principale (APE) :

Immatriculé au registre du commerce du Greffe du Tribunal de (lieu)

sous le n°

Immatriculé au répertoire des métiers de la Chambre des Métiers de (lieu)

sous le n°

**2ème contractant**

Nom, Prénom :

Qualité :

Société :

Forme juridique :

Siège social (adresse complète)

Immatriculé à l’INSEE :

numéro SIREN :

numéro SIRET :

code d’activité économique principale (APE) :

Immatriculé au registre du commerce du Greffe du Tribunal de (lieu)

sous le n°

Immatriculé au répertoire des métiers de la Chambre des Métiers de (lieu)

sous le n°

M est mandataire du groupement. Pour rappel, en cas de groupement conjoint, le mandataire est obligatoirement solidaire.

A ce titre, le présent acte d’engagement est valablement signé par le mandataire dûment mandaté à cet effet (joindre obligatoirement les pouvoirs des co-traitants habilitant le mandataire à signer l’offre).

**Engagements**

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Communes Particulières (CCCP) et des documents qui y sont mentionnés

**M’engage (Nous nous engageons) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations aux conditions particulières ci-après, qui constituent l’offre.**

La validité de l’offre est de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Il est précisé que la signature de l’acte d’engagement par le candidat implique qu’il accepte le contenu de l’ensemble des pièces contractuelles du marché. Les candidats n’ont pas à apporter de compléments ou de modification aux pièces du dossier de consultation des entreprises (DCE). Néanmoins, dans le cas où la rédaction des pièces du DCE leur paraîtrait ambiguë ou anormale, il appartient au candidat de le signaler par écrit au pouvoir adjudicateur.

1. **MONTANT DU MARCHE**

Le marché est un accord-cadre, conformément à l’article R.2162-4 du Code de la commande publique les montants sont définis comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **Montant minimum en € HT** | **Montant maximum en € HT** |
| 0 | 210 000 |

Les montants unitaires et/ou forfaitaires des prestations sont définis au bordereau de prix unitaires (BPU).

Le marché étant conclu sans montant minimum, il ne crée aucune obligation pour le pouvoir adjudicateur de passer des commandes et le titulaire ne peut se prévaloir de l’absence ou de l’insuffisance des commandes pour remettre en cause les prix unitaires de d’unité d’œuvre et prétendre à une quelconque compensation financière ou à une quelconque indemnité.

Le Pouvoir adjudicateur ou son représentant s'engage à ne pas dépasser le montant maximum défini ci-dessus. Ce montant maximum peut toutefois ne pas être atteint et le titulaire ne pourra élever de réclamations ou remettre en cause les prix du marché. En revanche le titulaire s'engage à pouvoir assurer l'exécution des prestations à hauteur de ce montant maximum.

**Les quantités définies dans le cadre de devis quantitatif et estimatif sont purement indicatives. Elles n'engagent donc pas le pouvoir adjudicateur.**

La date d’établissement des prix est le mois **novembre 2025.**

1. **DUREE DE VALIDITE DU MARCHE**

La durée de validité du présent accord-cadre est de 4 ans à compter de sa date de notification. Des bons de commande peuvent être notifié jusqu’au dernier jour de validité. La durée d’exécution des bons de commande ne peut dépasser de plus de trois mois la date de fin de validité du marché.

1. **PAIEMENTS**

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit **(sinon joindre RIB)** :

* du compte ouvert au nom de :

à la Banque :

au Centre de Chèques Postaux

au Trésor Public :

* sous le numéro :
* Code guichet :
* Code banque :
* Clé :

Dans le cas d’un groupement, le mandataire devra indiquer si les paiements se feront sur un compte unique ou sur des comptes individualisés et devra fournir une répartition de paiement.

# 

1. **SOUS-TRAITANCE**

**(à prendre obligatoirement en compte en cas de sous-traitance envisagée dès la présentation de l’offre)**

Nom du sous-traitant :

(Raison sociale – forme juridique - adresse – nom du responsable…)

Nature des prestations sous-traitées :

Montantdes sommes à payer directement au sous-traitant :



Montant TTC en lettres :

Forme des prix :

Avance du sous-traitant:

Le sous-traitant demande à bénéficier de l'avance.

Le sous-traitant ne demande pas à bénéficier de l'avance.

Le sous-traitant devra fournir les pièces justificatives (sociales et fiscales) ainsi que ses capacités professionnelles et financières conformément à l’article 9 du règlement de la consultation.

Dans le cas où la partie sous-traitée est supérieure à 600 € TTC, le sous-traitant a droit au paiement direct.

L’acte d’engagement constitue une demande d’acceptation du sous-traitant concerné et d’agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

1. **ARTICLE 6 - AVANCE**

Le présent marché prévoit le versement d’une avance dans les conditions définies à l’article 5.1 du CCAP.

Le titulaire :

Demande à bénéficier de l'avance pour chaque bon de commande éligible.

Ne demande pas à bénéficier de l'avance

Fait en un seul original,

A , le

**SIGNATURES :**

**Dans le cas d’un contractant unique** :

Nom et qualité du signataire

**Dans le cas d’un groupement :**

**(signatures de chacun des co-contractants ou signature du mandataire si celui-ci est habilité à signer au nom du groupement (joindre obligatoirement le ou les pouvoirs)**

A PLOUZANE,

est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

Pour le Président Directeur Général et par délégation,